

Au 31 décembre 2014, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'adultes ou d'enfants handicapés dans des structures médico-sociales s'élève à 489 200 places. Cette offre a augmenté de 5,6 % depuis 2010, l'évolution étant davantage portée par le développement des services que par celui des établissements. Les personnes accueillies sont plus souvent des hommes.

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, selon la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée.

Près de 500 000 places d'accueil dans plus de 11 000 établissements et services

Au 31 décembre 2014, 11 250 établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées proposent 489 200 places, dont 67 % sont destinées aux adultes et 33 % aux enfants (tableau 1). Si les établissements ont vocation à accueillir ou héberger, les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'offre de places est plus importante dans les premiers que dans les seconds. Ainsi, près de 80 % des places installées¹ le sont en établissement. C'est encore davantage le cas pour les adultes que pour les enfants : 85 % des places pour adultes sont en établissement, contre 68 % au sein des structures pour enfants. Entre 2010 et 2014, le nombre de places a augmenté à peine plus vite que la population totale (+5,6 %). L'offre s'est davantage développée dans les services (+15,2 % dans les services pour enfants et +10,2 % dans les services pour adultes) que dans les établissements (+0,4 % pour les enfants et +5,4 % pour les adultes). En particulier, l'évolution de l'offre d'accompagnement des

enfants est portée presque exclusivement par les services.

Les 334 700 adultes handicapés accueillis dans des établissements ou accompagnés par des services² sont principalement en foyer (144 100 personnes) ou en établissements et services d'aide par le travail (Esat) avec 122 600 personnes (encadré 1). Parmi les 158 200 enfants accompagnés par des structures médico-sociales, 70 000 le sont au sein d'instituts médico-éducatifs (IME) et 51 000 par des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad). Dans les établissements pour enfants, l'accueil de jour sans hébergement est plus fréquent que dans les établissements pour adultes : 61 % des capacités d'accueil contre 47 % (graphique 1). Pour les adultes, le mode d'accueil des établissements est très lié à la fonction de l'établissement : 91 % des places en Esat sont proposées en accueil de jour sans hébergement contre 13 % des places en foyers.

Fin 2014, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le personnel en équivalent temps plein (ETP) et le nombre de places offertes, est stable pour l'ensemble des structures par rapport à 2010. Le taux d'encadrement est inférieur à 0,3 ETP par place dans les services pour adultes et pour enfants et dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat); il est supérieur à 1 ETP par place dans les structures pour enfants polyhandicapés, dans les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et dans les foyers d'accueil médicalisés (FAM).

1. Les places installées sont celles en état d'accueillir des personnes (celles fermées temporairement pour cause de travaux sont incluses). Elles peuvent être moins nombreuses que les places autorisées, ces dernières n'étant pas nécessairement créées.

2. Cet effectif est supérieur au nombre d'adultes effectivement accueillis ou accompagnés, car il contient des doubles comptes. Un même adulte handicapé peut en effet occuper simultanément deux places, par exemple dans un établissement ou un service d'aide par le travail en journée et dans un foyer d'hébergement la nuit. Pour les enfants, la prise en charge simultanée dans deux structures est en revanche beaucoup plus rare.

Tableau 1 Nombre de structures, places, personnes accueillies et personnel au 31 décembre 2014

	Situation au 31 décembre 2014					Évolution entre 2010 et 2014 (en %)		
	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de personnes accueillies ou accompagnées	Personnel en équivalent temps plein (ETP)	Taux d'encadrement (ETP par place, en %)	Nombre de structures	Nombre de places	Personnel en équivalent temps plein (ETP)
Ensemble des structures	11 250	489 230	493 000	245 830	50,2	6,1	5,6	6,0
Établissements pour enfants, dont :	2 190	107 310	107 200	77 490	72,2	3,5	0,4	-1,0
IME	1 220	69 230	70 000	44 790	64,7	0,4	-0,5	-1,2
Itep	410	15 560	15 200	12 800	82,3	8,1	3,8	2,0
Établissements pour enfants polyhandicapés	200	5 650	5 700	6 520	115,3	2,0	0,2	-2,4
IEM	140	7 390	7 100	6 450	87,3	2,2	-1,6	-6,7
Établissements pour jeunes déficients sensoriels ¹	120	7 580	7 200	5 450	72,0	-0,8	-2,7	-5,8
Services pour enfants²	1 570	50 160	51 000	13 950	27,8	8,1	15,2	12,3
Établissements pour adultes, dont	6 250	281 650	281 900	147 080	52,2	5,8	5,4	9,4
Esat	1 420	119 360	122 600	25 490	21,4	-1,7	2,9	2,8
Centres de formation et d'orientation professionnelle ³	150	10 970	8 900	3 830	34,9	14,5	-0,4	0,3
Foyers ⁴	4 480	146 610	144 100	116 530	79,5	8,0	8,3	11,6
Services pour adultes⁵	1 240	50 100	52 800	7 310	14,6	10,4	10,2	8,6

IME : Institut médico-éducatif ; Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ; IEM : Institut d'éducation motrice ; Esat : Établissement et service d'aide par le travail.

1. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

3. Centres de préorientation pour adultes handicapés (CPO), centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS).

4. Foyers occupationnels et foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisé (MAS), foyers d'accueil médicalisé (FAM).

5. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

Note > Le nombre de personnes accueillies ou accompagnées comporte des doubles comptes, car un même adulte handicapé peut occuper simultanément deux places, l'une en journée et l'autre sur son lieu d'hébergement.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2014.

Encadré 1 Les structures dédiées à l'accueil ou l'accompagnement des enfants et adultes handicapés

Les établissements pour enfants et adolescents handicapés

- > Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.
- > Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.
- > Les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie, nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne. Ils sont accueillis et suivis par **les établissements pour enfants polyhandicapés**.
- > **Les établissements pour jeunes déficients sensoriels** accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent les soins et l'éducation spécialisée.
- > Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.
- > Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle

- > Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.
- > Les centres de pré-orientation (CPO) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés ainsi qu'un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.
- > Les centres de rééducation professionnelle (CRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés

- > Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'Esat, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- > Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- > Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- > Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des polyhandicapés, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.
- > Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés en 2005 pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée.
- > Des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux accueillent également des adultes handicapés.
- > Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

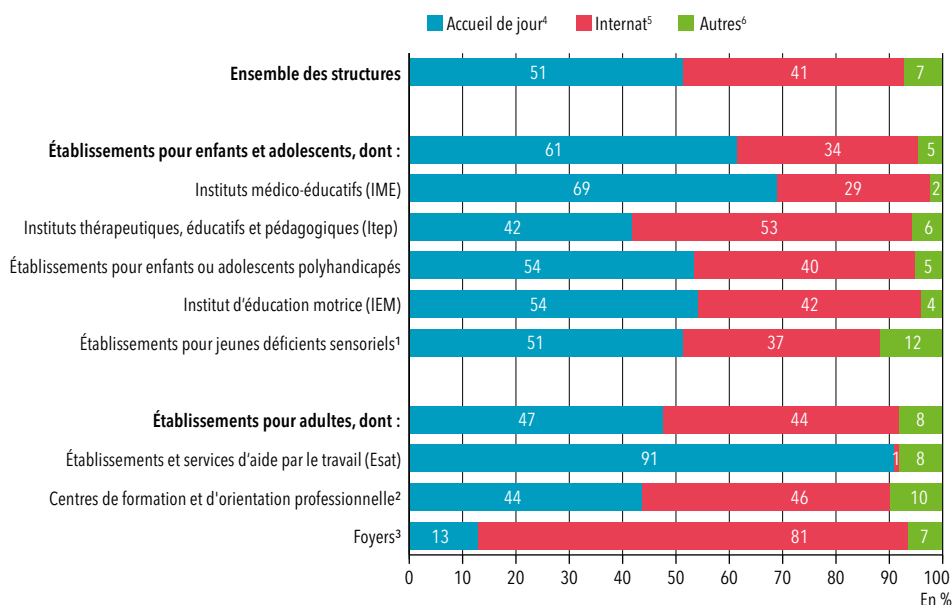
La population accueillie est plutôt masculine et concentrée sur les âges intermédiaires de la vie

Les personnes accueillies dans les structures pour adultes ou enfants handicapés se distinguent de l'ensemble de la population par une plus forte proportion d'hommes (65 % des enfants et 59 % des adultes) [graphique 2]. Cette surreprésentation masculine est particulièrement marquée entre 8 et 20 ans.

La pyramide des âges des personnes accueillies en établissement ou service médico-social est très concentrée sur les âges intermédiaires de la vie, et les âges extrêmes sont très peu représentés.

Les jeunes enfants, d'âge préscolaire, sont en effet pris en charge par leur famille ou par des modes d'accueil non spécifiques aux enfants handicapés. Très peu d'enfants de moins de 6 ans sont donc accueillis en établissements médico-sociaux. Ils ne représentent que 1 % des personnes accueillies, contre 4 % de l'ensemble de la population âgée de 0 à 70 ans. À l'autre extrême de la pyramide des âges, les plus de 60 ans sont, en proportion, moins nombreux dans les établissements médico-sociaux. Une partie d'entre eux est accueillie dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Graphique 1 Nombre de places selon le mode d'accueil et le type d'établissement, au 31 décembre 2014



1. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.
2. Centres de préorientation pour adultes handicapés (CPO), centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS).
3. Foyers occupationnels et foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM).
4. Accueil de jour/externat (sans hébergement).
5. Internat (complet, de semaine, etc.).
6. Dont hébergement éclaté, accueil familial, accueil temporaire, prestation sur le lieu de vie, etc.

Champ > Établissements pour personnes handicapées, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2014.

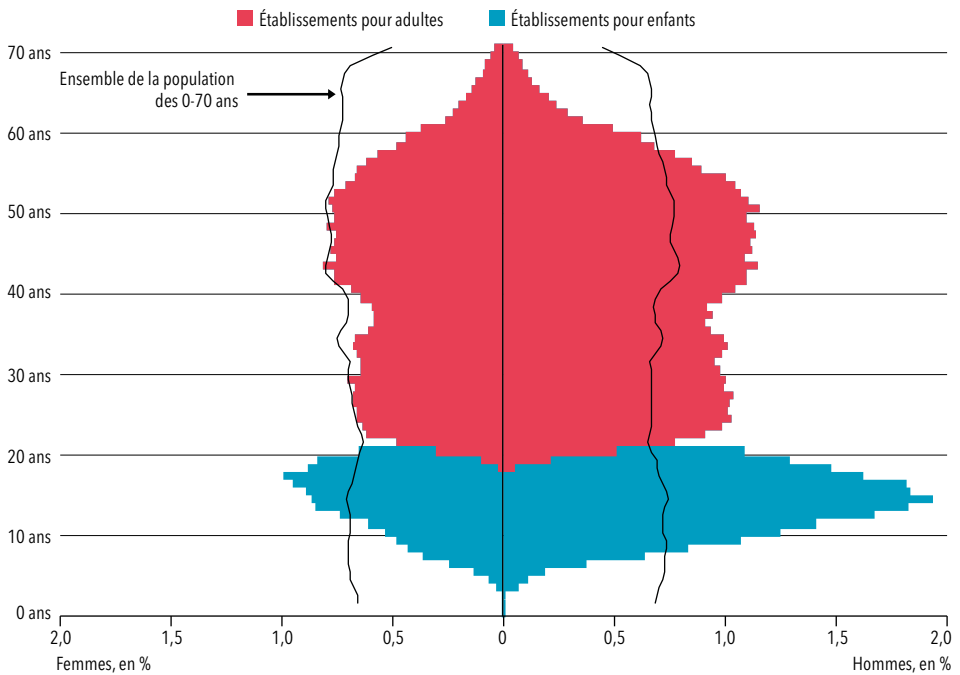
Le lien entre déficience principale et type d'établissement plus fort pour les enfants que pour les adultes

Les établissements et services médico-sociaux sont pour la plupart organisés en fonction du type de handicap présenté par leurs bénéficiaires. Beaucoup de structures disposent ainsi d'un agrément pour accueillir une catégorie particulière de personnes, même si certaines peuvent avoir des agréments plus larges. Aussi, le lien entre déficience principale et type d'établissement est

fort, et ce davantage pour les enfants que pour les adultes (tableau 2).

La majorité des personnes accueillies au sein des Esat, des foyers occupationnels, des foyers d'hébergement ou encore des foyers d'accueil polyvalent ont une déficience intellectuelle ou des troubles du psychisme. D'autres établissements accueillent majoritairement des personnes ayant une déficience principale motrice, comme les centres de rééducation professionnelle (CRP) ou les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation (UEROS).

Graphique 2 Pyramide des âges des personnes accueillies en établissements pour adultes et enfants handicapés, au 31 décembre 2014



Note > Le total établissements pour adultes est calculé hors foyers d'hébergement pour limiter le nombre de personnes accueillies comptées deux fois. La quasi-totalité des personnes accueillies en foyer d'hébergement sont en parallèle accueillies par un Esat, un foyer occupationnel/de vie ou d'accueil polyvalent. Les doubles comptes entre établissements pour enfants sont négligeables.

Lecture > Au 31 décembre 2014, les garçons de 10 ans représentent 1,3 % des personnes accueillies dans une structure pour adultes ou enfants handicapés.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > DREES, enquête ES-Handicap 2014 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2015.

Tableau 2 Répartition des personnes accueillies ou accompagnées par déficience principale selon le type de structure, au 31 décembre 2014

Type de structure / Déficience principale (en %)	Déficiences intellectuelles	Troubles du psychisme	Déficiences sensorielles	Déficiences motrices	Polyhandicap	Autres	Total	Effectifs
Adultes								
Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	74	19	1	3	< 1	3	100	37200
Ensemble des établissements pour adultes (hors foyers d'hébergement)	60	21	2	7	4	6	100	244700
Esat	69	23	2	3	< 1	4	100	122600
CRP ou UEROS	2	10	10	42	1	36	100	8900
Foyer occupationnel/de vie/d'accueil polyvalent	71	19	2	5	1	3	100	53800
MAS	41	13	1	10	27	7	100	27200
FAM	47	24	3	13	7	6	100	25800
Autres	42	32	1	11	1	14	100	6400
SAVS/Samsah	43	28	6	14	< 1	8	100	52800
Enfants								
Ensemble des établissements pour enfants et adolescents	52	26	8	5	6	3	100	107200
IME	76	18	< 1	< 1	2	3	100	70000
Itep	3	94	< 1	< 1	< 1	3	100	15200
Établissement pour jeunes déficients sensoriels	1	1	77	2	< 1	18	100	7100
IEM	5	3	1	72	9	11	100	7000
Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	15	6	1	4	70	4	100	5700
Autres types d'établissements	44	24	8	2	8	14	100	2200
Sessad	34	24	18	11	2	12	100	51000

Note > Voir tableau 1 pour les acronymes. Les « autres types d'établissements » regroupent, chez les enfants, les établissements d'accueil temporaire, les jardins d'enfants spécialisés et les établissements expérimentaux. S'agissant des adultes, cette catégorie regroupe les établissements expérimentaux et les établissements d'accueil temporaire.

Le nombre de personnes accueillies ou accompagnées comporte des doubles comptes, car un même adulte handicapé peut occuper simultanément deux places, l'une en journée et l'autre sur son lieu d'hébergement. Afin de limiter ces doubles comptes, le total pour l'ensemble des établissements pour adultes est calculé « hors foyers d'hébergement ».

Lecture > Au 31 décembre 2014, 69 % des adultes handicapés accueillis en Esat ont pour déficience principale une déficience intellectuelle.

Champ > Personnes accueillies dans une structure pour enfants ou adultes handicapés, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2014.

Tableau 3 Répartition des adultes accompagnés par un SAVS ou Samsah par âge selon l'activité ou l'accueil en journée, au 31 décembre 2014

	Répartition (en %)										Effectifs
	Travail en Esat à temps plein ou partiel	Travail dans une entreprise adaptée	Travail en milieu ordinaire	En formation ou en stage	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	Accueil en foyer occupé, foyer de vie ou accueil de jour	Accueil en MAS ou en FAM	Autre activité ou accueil en journée	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée	Total	
18-24 ans	29	1	7	9	8	3	1	8	35	100	3900
25-34 ans	44	3	6	2	4	2	1	6	31	100	10400
35-44 ans	45	3	6	1	3	2	1	7	32	100	12400
45-54 ans	42	3	5	0	2	3	1	7	38	100	14700
55-70 ans	22	1	3	0	1	3	1	10	59	100	10700
Ensemble	38	3	5	1	3	3	1	8	40	100	52800

Lecture > 3900 adultes de moins de 25 ans accompagnés par un SAVS ou un Samsah au 31 décembre 2014, dont 29 % travaillent en Esat à temps plein ou partiel.

Champ > Adultes accompagnés par un SAVS ou un Samsah, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2014.

Tableau 4 Répartition des enfants accompagnés par un Sessad par âge selon le type de scolarisation, au 31 décembre 2014

	Répartition (en %)									Effectifs
	Non scolarisé	Établissement scolaire temps complet	Établissement scolaire temps partiel	Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)	Unité localisée pour l'intégration scolaire (Ulis)	Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)	Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	Autre	Total	
Moins de 3 ans	81	6	3	4	3	2	0	1	100	900
3 ans	30	28	26	4	1	1	0	9	100	900
4 ans	10	47	30	3	1	0	0	9	100	1200
5 ans	6	57	24	5	0	0	0	7	100	1600
6 ans	3	65	14	11	0	0	0	7	100	2400
7 ans	2	54	8	32	0	0	1	4	100	3200
8 ans	2	45	5	44	0	0	0	3	100	3800
9 ans	1	42	4	50	1	0	0	2	100	4200
10 ans	1	39	3	53	1	0	0	3	100	4800
11 ans	1	37	3	51	4	1	1	3	100	4900
12 ans	1	32	3	9	34	17	2	3	100	4600
13 ans	1	30	3	2	41	19	2	3	100	4300
14 ans	1	30	2	1	41	20	2	4	100	4100
15 ans	2	30	3	1	38	20	3	4	100	3300
16 ans	5	43	4	1	25	5	4	13	100	2300
17 ans	8	46	2	1	20	1	6	16	100	1800
18 ans	17	41	3	1	18	1	3	17	100	1300
19-20 ans	26	35	4	1	10	0	3	21	100	1200
Ensemble	5	39	6	21	15	7	1	5	100	51000

Lecture > 4800 enfants de 10 ans sont accompagnés par un Sessad au 31 décembre 2014, dont 53 % scolarisés en CLIS.

Champ > Enfants accompagnés par un Sessad, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2014.

Les personnes accompagnées par des services

Les services destinés aux adultes (SAVS/Samsah) accompagnent principalement des personnes en âge de travailler : les effectifs de personnes accompagnées croissent jusqu'à l'âge de 40 ans, et les classes d'âge les plus représentées sont celles de 40 à 55 ans (*tableau 3*). Après 55 ans, leur nombre diminue fortement. Les services pour adultes handicapés accompagnent massivement des personnes qui travaillent en milieu protégé (Esat : 38 %), ou qui n'ont pas d'activité professionnelle ni d'accueil en journée (40 %). La plupart des enfants accompagnés par les Sessad ont entre 8 et 14 ans inclus (*tableau 4*). Il y a moins d'enfants accompagnés par ce type de structure après 14 ans. Conformément aux

objectifs des Sessad d'accompagnement et de scolarisation des enfants en milieu ordinaire, la part des enfants non scolarisés y est relativement faible, notamment entre 4 et 16 ans. Le type de scolarisation évolue avec l'âge : la scolarisation en classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) augmente rapidement à partir de 6 ans et devient le type de scolarisation majoritaire de 10 à 11 ans. Après 11 ans, ce type de scolarisation s'efface au profit d'une scolarisation en unité localisée pour l'intégration scolaire (ULIS) ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ce qui correspond au passage du primaire au collège. Cependant, la scolarisation dans un établissement scolaire à temps complet est elle aussi significative, dès 4 ans. ■

Pour en savoir plus

- > Des données complémentaires issues de l'enquête ES-Handicap sont disponibles sur l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, enquête auprès des établissements et services pour adultes et enfants handicapés.
- > **L'enquête ES-handicap** : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux/article/l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes>
- > **Bergeron, T., Eideliman, J.-S.** (2018, juillet). Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014. Paris, France : DREES, *Les Dossiers de la Drees*, 28.
- > **Falinower, I.** (2016, septembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014. DREES, *Études et Résultats*, 975.
- > **Reynaud, F.** (2019, septembre). Les personnes handicapées vieillissantes : évolutions récentes. Article libre propos, *Gérontologie et société*.